

La nouvelle Moudawana, outil de travail avec les femmes victimes de violences

Pascale Hensgens, chargée de projets au CVFE en collaboration avec Aïcha Aït Hmad, éducatrice au Refuge

Même si c'est son application qui pose essentiellement les limites de la nouvelle Moudawana, cette loi ouvre un espace d'émancipation aux femmes d'origine maghrébine. Et parce que les violences conjugales et familiales sont à mettre en étroite relation avec l'égalité femmes-hommes, nous pensons qu'elle est aussi outil de travail avec les femmes victimes de violences. Les obstacles sont nombreux...

C'est sous l'impulsion des féministes marocaines, mobilisées depuis les années 80, que la nouvelle Moudawana, le nouveau code de la famille, a été approuvée le 10 janvier 2004 par le parlement marocain. Ce texte consacre de nouveaux droits aux femmes et confère à la justice un rôle central. Mais de l'aveu même de la présidente de l'Association démocratique des femmes du Maroc, Fatima Mrini, si la réforme du code de la famille est un aboutissement, c'est son application qui pose aujourd'hui problème. « *Les femmes sont devenues, au moins dans les textes, les égales des hommes mais l'évolution des mentalités qui devrait en découler semble prendre encore du temps* »¹. Particulièrement sensibilisée, en tant qu'intervenante auprès de femmes victimes de violences au refuge pour femmes battues et leurs enfants mais aussi en tant que femme d'origine maghrébine, Aïcha Aït Hmad relève également ce paradoxe : le nouveau code de la famille a amélioré les lois pour l'égalité des femmes mais c'est sans compter avec la spécificité culturelle et religieuse de la société marocaine dans laquelle sont submergées les femmes elles-mêmes. « *Ce qui me bouleverse, c'est de constater que, pour les femmes que nous rencontrons au quotidien, l'inégalité semble être une réalité irréversible...* ».

Le Refuge héberge, parmi d'autres, des femmes d'origine maghrébine. Issues d'une immigration récente, elles sont en Belgique en moyenne depuis 5 à 10 ans. « *Ces femmes sont très souvent sourdes à notre discours d'émancipation et d'égalité. Pour elles, les notions de dignité et de démocratie ne résonnent pas de la même manière que pour nous. Leurs attentes d'une vie de couple ont l'air tellement inexistantes ... Et elles en arrivent à mettre leur vie psychique et physique en danger...Paradoxalement, ce sont les violences économiques qui les incitent le plus souvent à quitter le domicile conjugal : le mari, le père ne nourrit plus sa famille* ».

Ces constats récurrents ont incité l'équipe du refuge à proposer régulièrement des moments pour « regarder et voir » ces inégalités. Considérant que la problématique de la violence conjugale est à mettre en étroite relation avec celle de l'égalité femmes-hommes², les équipes du refuge mettent en place des groupes de travail, obligatoires ou volontaires, avec toutes les femmes hébergées. Les premiers pas vers une prise de conscience pour une plus grande autonomie. Dans ce sens, pour les femmes d'origine maghrébine, le nouveau code de la famille, et surtout son esprit, peut être un véritable outil de travail vers l'émancipation. Aïcha Aït Hmad a donc proposé à ces femmes hébergées une cassette audio réalisée par la Ligue démocratique pour les droits des femmes au Maroc³. Sous l'intitulé « Ensemble pour

¹ Militantisme. « Que sont devenues nos féministes ? » Par Abdellatif El Azizi – TelQuelOnline – Mai 2006

² Voir nos autres publications sur le site www.cvfe.be

³ Ligue démocratique des droits des femmes au Maroc, lddf@iam.net.ma

Pascale Hensgens – Aïcha Aït Hmad, « La nouvelle Moudawana, un outil de travail avec les femmes victimes de violences »

l'égalité et la citoyenneté », la ligue tente une information vulgarisée en français abordant les nouvelles dispositions légales en faveur des femmes. D'emblée les auteures du document annoncent : « *Vous avez des droits, vous les femmes et vos enfants... Et vous devez les réclamer* ». Et d'énumérer les nouvelles dispositions, telles l'abrogation de la répudiation et l'introduction du divorce judiciaire, la suppression non justifiée de la polygamie, la possibilité pour une femme divorcée de se remarier sans perdre la garde des enfants, le droit pour les femmes de plus de 18 ans de ne plus recourir au tuteur matrimonial...

Une loi dont l'application repose sur les épaules des femmes

Pourtant au fil des séquences, on relève des nuances dans les commentaires personnalisés... Une certaine prudence à inscrire sans aucun doute dans le contexte culturel et religieux marocain. Ainsi au niveau du mariage : « *Vous pouvez vous marier seule à 18 ans mais vous avez besoin de l'accord et de la bénédiction de vos parents. Si vous n'avez pas 18 ans, l'accord des parents ou du tuteur reste indispensable ainsi que celui du juge. Car la Moudawana vise de bonnes conditions de développement pour la famille et c'est au juge que revient la charge de veiller sur l'intérêt des enfants... Si vous voulez des enfants vous devez en effet être aptes et censées... Un mariage avant 18 ans ne doit pas nuire à la société, ni à vous-même...* ».

Et encore quand il s'agit de divorce et de polygamie: « *Nous avons œuvré pour l'égalité des droits. L'idéal est le divorce par entente mais dans tous les cas le juge doit d'abord tenter de réconcilier les époux... La nouvelle loi n'abolit pas la polygamie. Mais la règle est l'interdiction et la polygamie l'exception. C'est donc au juge à faire respecter cette règle. Si la polygamie est justifiée pour cause d'infertilité ou d'absence de relations sexuelles et pour autant qu'il n'y ait pas de préjudice pour les enfants, la première épouse doit donner son accord... La polygamie n'est pas plaisante mais, si toutes les conditions sont réunies, elle aura lieu...* »

Il est clair que le code de la famille n'a pu être « revisité » qu'à la condition de rester en accord avec les prescrits de l'Islam. « *Le juge possède un énorme pouvoir d'appréciation et dans la société marocaine telle qu'elle est encore aujourd'hui, c'est dans le référentiel religieux que nombre d'entre eux vont puiser* ». D'ailleurs rien n'est dit de l'éducation sexuelle et de l'avortement. Pas vraiment surprenant dans un pays où l'on sacralise la virginité et le mariage et où l'avortement est illégal et condamné par l'Islam.

Enfin, l'application de ce nouveau code de la famille repose essentiellement sur les épaules des femmes et la Ligue démocratique pour les droits des femmes au Maroc ne s'y est pas trompée puisqu'elle les incite à connaître les nouvelles dispositions pour mieux les revendiquer.

« *Pour moi* », insiste Aïcha « *la nouvelle Moudawana est une protestation rationnelle contre les injustices et les violences que vivent les femmes marocaines. Elle vient compenser la -faiblesse- de la moitié du peuple marocain. Par sa simple existence, elle témoigne du droit humilié... Il faut armer les femmes de connaissances et de courage afin qu'elles conduisent leur existence et celles de leurs enfants vers un monde plus juste* ».

Une loi qui ouvre un espace d'émancipation

Comme souvent, la parole des femmes hébergées au refuge est au centre du processus de changement. Paroles livrées, échangées, confrontées au cœur de moments collectifs. Ainsi dans la foulée de la discussion autour du document audio de la Ligue démocratique pour les droits des femmes au Maroc, les femmes se sont réunies à nouveau mais cette fois derrière le petit écran pour découvrir le documentaire « Hchouma, le Poids de la Honte » diffusé sur Arte en mars 2006. Un reportage consacré au sort réservé aux mères célibataires marocaines... Chacune des femmes présentes, d'origine maghrébine ou non, est d'abord amenée à s'exprimer sur ce qui a été le plus douloureux à voir ou à entendre. « *Cette jeune fille enceinte, chassée par son père alors qu'il l'a mise au travail à 7 ans et qu'il lui a toujours pris son argent* ». « *Le père de l'enfant qui a promis le mariage et qui n'est pas puni alors que la mère est rejetée par toute sa famille* ». « *Chez nous en Afrique, les femmes enceintes hors mariage ne sont pas traitées comme ça... D'ailleurs la virginité n'est pas bien vue.....* »

Ensuite, l'animation d'Aïcha Aït Hmad incite les femmes à exprimer leurs points de vue, leurs croyances, leurs réalités... : « *Dans notre religion, dieu a donné un petit degré de plus aux hommes qu'aux femmes. La femme est précieuse, dieu l'a confiée à l'homme qui doit la protéger... Mais les hommes ne comprennent pas...* ». « *L'Islam demande que la femme respecte son mari, cuisine pour lui, accomplisse son devoir conjugal, éduque les enfants. Les hommes méritent ce respect sauf s'ils ne nous respectent pas...* » « *Quand une femme commence à dire non, elle prend des coups...* » « *Je suis d'accord que mes filles choisissent leur mari mais je ne veux pas qu'elles aient de relations sexuelles avant le mariage. D'abord parce que la religion l'interdit et parce qu'en amour il faut des règles...* » « *Je dois faire ce que dieu me demande car tout ce qu'il dit est juste. On ne peut pas négocier avec l'Islam... On peut négocier avec la société et la loi...* » « *Les hommes savent que notre point faible c'est d'évoquer la virginité...le certificat de virginité n'est pas obligatoire mais c'est mieux surtout s'il est dans le contrat de mariage* »... « *Chez nous, il ne faut pas seulement changer les hommes, il faut aussi changer les femmes* » relève encore une des participantes à la discussion.

Ces échanges montrent à quel point l'identité de ces femmes est figée. De même, la perspective de pouvoir « grandir » apparaît extrêmement restreinte. « *Les rêves sont là, mais au moindre obstacle, on voit resurgir résignation et retour à l'état de mère nourricière et de femme soumise* ».

Malgré tout, une nouvelle loi existe et elle ouvre un espace d'émancipation à toutes les femmes seules dans leur couple, seules dans un pays qu'elles connaissent mal, seules dans un refuge face à des intervenant(e)s, isolées d'une société d'origine en mutation... « *Nous avons le devoir* » conclut Aïcha, « *et l'obligation de les soutenir et de les aider à se mettre en mouvement* »⁴

⁴ Voir aussi le numéro spécial « La Moudawana » de *Chronique Féministe*, revue de l'Université des femmes.